



Déclaration liminaire du 27/11/25

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour dans un contexte où l'action sociale est un sujet des plus importants : la réforme de la protection sociale complémentaire.

Alors que nous fêtons cette année les 80 ans de la sécurité sociale, cette dernière est menacée par les budgets successifs.

Les contre-réformes successives qui se sont mises en place n'ont eu de cesse de détricoter toute la protection sociale et plus particulièrement la sécurité sociale, principale conquête des travailleuses et travailleurs.

La situation économique de la France s'est beaucoup dégradée ces dernières années et la faible revalorisation des salaires et des prestations sociales ne permet pas de relancer le pouvoir d'achat et donc la consommation.

C'est une violente cure d'austérité que nous promettent les budgets gouvernementaux :

- Le gel des prestations sociales et des salaires des fonctionnaires
- La désindexation des pensions en 2026, 2027 et probablement après
- La suppression de plus de 3000 postes dans la fonction publique
- Le doublement des franchises médicales et la baisse du budget de la santé, des hôpitaux et des Ehpad.

Ajoutez à cela une explosion des coûts de la protection (malgré une augmentation de la part employeur !) et vous obtenez une couche supplémentaire d'anxiété pour des agents et agentes déjà sous pression, comme le souligne le dernier observatoire interne.

La CGT Finances déplore le manque de moyens déployés pour accompagner les collègues et dénonce une réforme qui met en péril la situation des collègues en situation déjà précaire. En excluant les agents en situation d'arrêt ou de temps partiel thérapeutique de la possibilité d'opter pour les deux garanties proposées par la complémentaire on fait passer un message clair : on prend l'argent mais pas le risque.

Le budget alloué à l'action sociale pour 2026 n'étant pas encore connu, nous émettons des inquiétudes quant à son montant. Le budget de l'action sociale 2025 ayant été diminué, nous espérons que celui de 2026 ne sera pas encore amputé.

L'action sociale touche à la vie quotidienne de tous les personnels ministériels, qu'ils soient actifs ou pensionnés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou apprentis, ainsi que de leurs ayants-droits. L'action sociale perd de son pouvoir à répondre aux besoins de tous les agents.

Pourtant, dans un contexte économique de baisse du pouvoir d'achat, de blocage du point d'indice, de perte de la GIPA (Garantie Indemnitaire de Pouvoir d'Achat), les agentes et agents ont de plus en plus besoin de l'action sociale ministérielle. Ses prestations ne relèvent pas du superflu, mais elles répondent à une nécessité.